



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26_116

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 22 avril 2026

**OBJET : DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS AU SEIN DE
CHARTREUSE TOURISME**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 17

Résultat des votes :

Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Michel VALETTE (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER, Laurence JACQUET ; Vincent COMBET (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL, Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Sébastien MASSIT (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Cédric MOREL, Isabelle MORELLI-MAILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Marion FAYARD (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Arnold CAUTERMAN à Marion FAYARD ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ;

RAPPELANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein d'organismes extérieurs. Suite au renouvellement des conseillers communautaires il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au sein de ces organismes ;

CONSIDÉRANT le vote à l'unanimité du Conseil communautaire de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse dispose de trois sièges de titulaire et de trois sièges de suppléant à Chartreuse Tourisme ;

CONSIDÉRANT les candidatures de Michel VALETTE, Marie-Aude GONON et Stéphane GUSMEROLI pour les sièges de titulaire et Marion FAYARD, Angélique VIAL et Marc GAUTIER pour les sièges de suppléant ;

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré à main levée, à l'UNANIMITÉ**

– **DÉSIGNE** comme représentants à Chartreuse Tourisme :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel VALETTE	Marion FAYARD
Marie-Aude GONON	Angélique VIAL
Stéphane GUSMEROLI	Marc GAUTIER

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire ;

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 30 avril 2026,

<p>La Secrétaire de séance, Florence LAURENDON.</p> 	<p>La Présidente, Laurette BOTTA.</p>  
---	---